

Economie. Signature de la convention Entreprendre en Haute-Garonne au palais consulaire.

Le partenariat au service des créateurs d'entreprise

Christel du Puy Montbrun, présidente de la Commission création et transmission d'Entreprise à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (CCIT), arborait hier un large sourire. Aux côtés de son président Claude Terrazoni, elle a signé avec les partenaires du projet la convention Entreprendre en

Haute-Garonne 2005-2008. Un plan triennal plusieurs fois renouvelé depuis sa création en mai 1996, sous l'égide de l'association Entreprendre en France. Il s'agit d'accompagner les créateurs d'entreprise en leur attribuant un « passeport » garantissant l'accès à l'ensemble des membres du réseau (notaires,

avocats, experts comptables, etc.)

Les permanences assurées par la CCI, dont le rôle est central, garantissent ensuite l'apport de tout l'éclairage nécessaire à la prise de décision et à la pérennisation de l'entreprise.

Claude Terrazoni s'est hier félicité du bilan de l'opération. « Il s'agit désormais de réitérer l'engagement collectif. » Toutefois, il a ajouté qu'il « restait du chemin à parcourir : sur plus de 5000 créations d'entreprises dans le département, 183 seulement ont fait l'objet d'un suivi ». Reste que « Toulouse fait figure d'exemple en France » selon Christel du Puy Montbrun. En ce qui concerne les nouveautés, le plan prévoit un accompagnement spécifique pour les entreprises innovantes. Le dispositif continue à se renforcer avec pour leitmotiv la volonté de réhabiliter l'image de l'entrepreneur. Toute une entreprise !

Frédéric Candelon